

Plan de prévention des risques

"inondations du Rhône, crues torrentielles,
ruissellement et mouvements de terrains"

Commune de Lhuis
Partie Nord

Plan de zonage

Prescrit le 9 janvier 2020

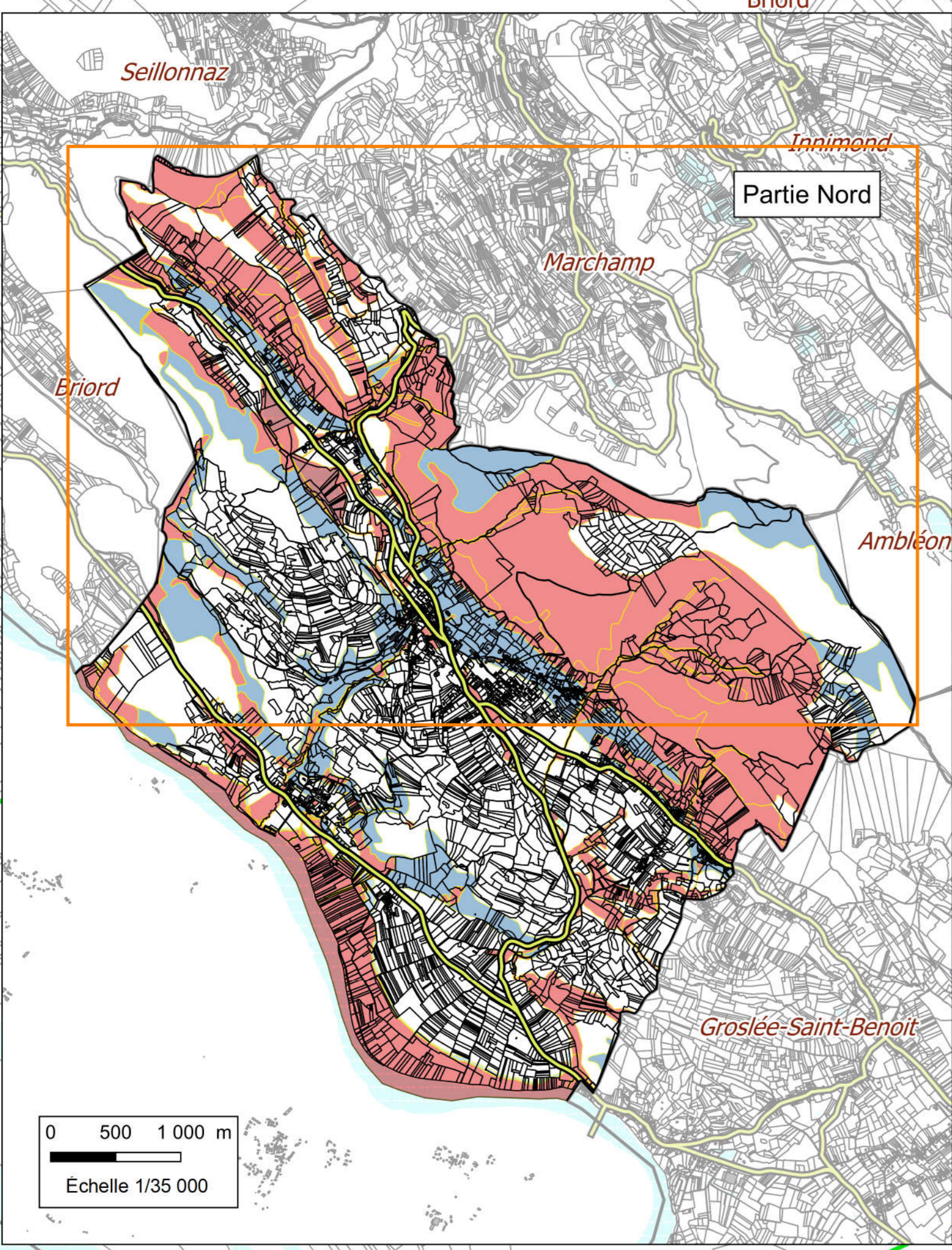
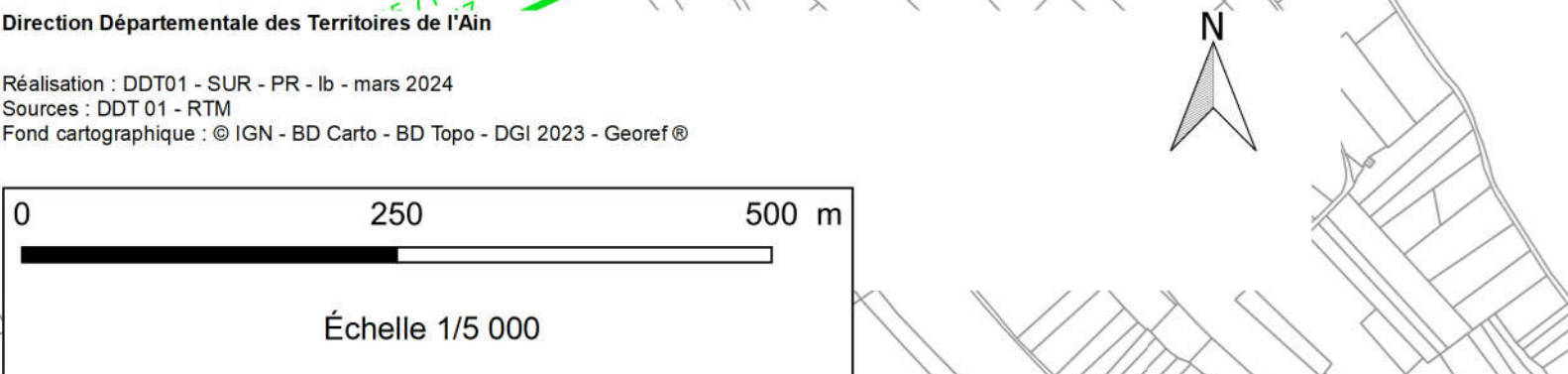
Mis à l'enquête publique
du 2 janvier 2024
au 3 février 2024

Approuvé le 28 mai 2024

Vu pour rester annexé à notre arrêté de ce jour,
Bourg-en-Bresse, le 28 mai 2024

La préfète,
Signé
Chantal MAUCHEZ

Direction Départementale des Territoires de l'Ain
Révision : 0001 - SUR - PR - 8 - mai 2024
Sources : 2016 - 1/7500
Fond cartographique : © IGN - BD Cartho - BD Topo - OSM 2023 - Geovis



Légende

Zonage réglementaire

- Rg - Zone de glissement de terrain (inconstructible)
- Ri - Zone rouge inondation (inconstructible)
- Rp - Zone rouge chute de pierres (inconstructible)
- Rt - Zone rouge crue torrentielle (inconstructible)
- Rv - Zone rouge ruissellement (inconstructible)
- Bg - Zone bleue glissement de terrain (constructible sous condition)
- Bi2 - Zone bleue inondation exceptionnelle du Rhône (constructible sous condition)
- Bp - Zone bleue chute de pierres (constructible sous condition)
- Bt - Zone bleue crue torrentielle (constructible sous condition)
- Bv - Zone bleue ruissellement (constructible sous condition)
- Cote de référence (mNGF)

Cadastre

- Parcelles
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Limite communale
- Surface d'eau, cours d'eau

Réseau routier

- Départementale

